

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES



**5^{ème} Rallye Régional CIEUX
MONTS DE BLOND
14 et 15 AVRIL 2018**

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	15 Février 2018
Ouverture des engagements	15 Février 2018
Clôture Officielle des engagements	2 Avril 2018
Carnet d'Itinéraire : mise à disposition	Samedi 14 Avril : 8h30 à 12h00/14h00 à 15h00 Camping de Cieux
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 14 Avril : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Vérifications administratives	Samedi 14 Avril : 14h00 à 18h00 Camping de Cieux
Vérifications techniques	Samedi 14 Avril : 14h15 à 18h30 Camping de Cieux
Heure de mise en place du parc de départ OBLIGATOIRE pour chaque concurrent à l'issue des vérifications	Samedi 14 Avril : 14h30 à 19h30 Place de la Mairie à Cieux
1 ^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 14 Avril à 16h00 pour les Modernes Mairie de Cieux
Publication des équipages admis au départ Publication des heures et ordres de départ	Samedi 14 Avril à 20h00
Tableau d’Affichage Officiel	Camping de Cieux et Place de la Mairie
Briefing pilotes	Distribué et émarginé aux vérifications administratives
Départ de la 1 ^{ère} VHC (1 ^{ère} moderne 15mn après dernière VHC)	Dimanche 15 Avril à 8h30
Départ de la 2 ^{ème} section dans l'ordre du classement de l'ES1, pénalités non comprises	Dimanche 15 Avril à 11h17
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture VHC au Parc Fermé Final	Dimanche 15 Avril à partir de 15h02 Place de la Mairie à Cieux
Vérifications finales	Dès l'arrivée de l'épreuve Garage de l'Etang à Cieux
Publication des résultats provisoires du Rallye	30mn après l'arrivée du dernier concurrent Place de la Mairie à Cieux
Remise des Prix	Dès la publication des résultats provisoires Place de la Mairie à Cieux

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile « **Terre de St Junien** » organise les 14 et 15 Avril 2018 en qualité d'organisateur administratif le **5^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond**

Le présent règlement a été enregistré sous le numéro 1805 du 10/01/2018 par la **Ligue du Sport Automobile Aquitaine Sud** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser numéro 36 du 10/01/2018

Comité d'Organisation

Président : Jean BRASSEUR

Membres : Claude AMATHIEU, Josée BRASSEUR, Nicole DELAVIE, Didier GROS, Patricia MORICHON, Bruno ROBERT, Michel THOUVENIN

Secrétariat et Renseignements	Josée BRASSEUR 06.79.01.15.84 josee.brasseur@laposte.net
Réception des engagements	Josée BRASSEUR Allée de Chambéry 87200 St BRICE sur Vienne 06.79.01.15.84 josee.brasseur@laposte.net
Permanence du Rallye	PC Mairie de Cieux Pendant la durée du Rallye Tel : 05.55.03.30.28

Organisateur technique

Nom	ASA TERRE DE SAINT JUNIEN Allée de Chambéry 87200 – Saint Brice s /Vienne
-----	---

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs	FILLOUX Jean Michel	2347
	RABANY Thomas	196391
	LAVERGNE Roland	7041
Directeur de Course	TRONCAL Guy	1056
Directeurs de Course Adjoints PC	CONDEMINE Bernard	6916
	POIRATON Marie France	11252
Directeurs de Course ES	TEILLARD Laurent	10182
	BONNAUD Alain	8481
Médecin Chef	Dr CEUILLE	
Commissaires Techniques	PHELIPEAU Jean-Luc (Responsable)	9060
	KRUGER Guillaume	183231
	GENRIES Didier	228242
Chargés des relations avec les concurrents	CONDEMINE Catherine	56617
Chargé des relations avec la presse	CLAVAUT Laurent	239520

1.2P. ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes 2018**
- **Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine Sud 2018**
- **Le Challenge « Les Notes d'Or 2018 »**

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail un accusé de réception d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le	Samedi 14 Avril de 14h00 à 18h00 Camping de Cieux
Les vérifications techniques auront lieu le	Samedi 14 Avril de 14h15 à 18h30 Camping de Cieux
Les vérifications finales seront effectuées Taux Horaire de la Main d'œuvre : 60€ TTC	Garage de l'Etang 29, Avenue du Lac 87520 - Cieux

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **5^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 2 Avril 2018 à minuit.

3.1.10P. Compte tenu de l'organisation simultanée du **5^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond** et du **3^{ème} Rallye Régional VHC Cieux Monts de Blond**, le nombre maximum des engagés est fixé à 100 véhicules (dont 15 VHC maxi).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
 - Sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €
- Tarifs avec réductions :
- Equipage avec 1 membre ASA Terre de St Junien 275 €
 - Equipage avec 2 membres ASA Terre de St Junien 265 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance, pendant l'épreuve, sera autorisée uniquement au Parc d'Assistance situé sur le Camping de Cieux.

4.3.2.3 Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye Régional Cieux Monts de Blond représente un parcours de 97.7 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Les Lacs 9 kms

ES 2-4 Vaulry 6.5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu UNIQUEMENT le Samedi 14 Avril de 9h à 12h00 et 14h00 à 17h.

Le nombre de passages est limité à 3 au maximum.

Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. L'ordre de départ de la 2^{ème} section se fera dans l'ordre du classement de l'ES1 « Les Lacs » pénalités non comprises.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La Remise des Prix se déroulera le 15 Avril à la Salle des Fêtes de Cieux dès l'affichage des résultats provisoires.

CLASSEMENT	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Prime à la Classe					
1 et 2 partants	135				
3 et 4 partants	200	50			
5 et 6 partants	250	100	50		
7 à 10 partants	260	150	100	50	
Plus de 10 partants	280	170	120	70	50
Supplément Scratch	150	100	50		

Pour la remise des Prix, uniquement les classes suivantes seront regroupées :

- En Gr A : A7S avec A7K
- En Gr R : les différentes classes R1 R2, R3 ensemble, et R4 avec R5
-

Les Pilotes Féminines seront récompensées comme une « classe », mais non cumulables avec les prix de classe éventuels (au plus avantageux).

Si le nombre de partants est compris entre : 50 et 65, le montant des primes sera diminué de 25%.

Si le nombre de partants est inférieur à : 50, le montant des primes sera diminué de 50%.

Ces réductions ne s'appliquent qu'aux primes à la classe.

Un engagement gratuit pour 2019 sera offert :

- au 1^{er} du classement Scratch
- à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné (même absent à la remise des prix)
- à un concurrent classé tiré au sort et présent à la remise des prix.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le Rallye selon le classement officiel.

Des trophées seront offerts :

- aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement Scratch.
- aux 1^{ers} de chaque classe